

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

501 du 18 Juillet 2011

Bilan de l'enquête

Pénibilité Caoutchouc :

un constat accablant.

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.48.18.80.36
Fax. 01.48.18.80.35
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0313 S 06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.

L'amélioration des conditions de vie et de travail a toujours été au cœur des enjeux du syndicalisme CGT.

Comment réduire la pénibilité du travail quand on sait qu'elle provoque stress, risques psychosociaux, cancers professionnels, baisse de l'espérance de vie ?

En lançant une enquête sur la pénibilité au travers de son réseau de syndicats dans la branche caoutchouc, la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT a voulu mesurer finement le ressenti des salariés, les différents facteurs de pénibilité, les impacts sur leur santé, le lien avec les contraintes économiques ou organisationnelles vécues dans les entreprises.

Encore fallait-il élaborer un questionnaire suffisamment détaillé pour éclairer ces différents aspects du sujet, mais pas trop long pour obtenir le maximum de réponses de manière à ce que cette enquête soit la plus fidèle et la plus représentative possible.



ENQUÊTE PÉNIBILITÉ

(12 QUESTIONS en 6 MINUTES)

Questionnaire anonyme.
Ne servira qu'à un traitement statistique

BRANCHE CAOUTCHOUC

Entreprise

Homme ☐

Femme ☐

Secteur d'activité

Pneumatique ☐

Industriel ☐

Poste de travail

Âge 20-24 ☐ 25-29 ☐ 30-34 ☐ 35-39 ☐ 40-44 ☐ 45-49 ☐ 50-54 ☐ 55-59 ☐ 60+ ☐

Ancienneté dans le poste

Horaire de travail

1- Vos conditions de travail sont :

Satisfaisantes ☐

Contraignantes ☐

Pénibles ☐

Pourquoi : ↩

	Satisfaisantes	Contraignantes	Pénibles
Horaires			
Transports			
Cadences/ Intensité du travail			
Organisation du travail (2x8, 3x8, journée, etc.)			
Conditions de travail (bruit, chaleur, produits, etc.)			

2- Avez-vous ressenti une hausse de votre charge de travail ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, pourquoi (plusieurs réponses possibles) :

- Plus de responsabilités ☐
- Moins de temps ☐

- Plus de travail ☐
- Course aux objectifs ☐

3- Votre salaire correspond-il à votre travail ? Oui ☐ Non ☐

4- Etes-vous stressé ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, pourquoi :

5- Vous sentez-vous harcelé ? Oui ☐ Non ☐

Tournez SVP →

6- Votre travail a-t-il un impact sur votre santé ?

- Trouble Musculo-Squelettique (Tendinite, mal de dos, canal carpien, etc.) ☐
- Trouble du sommeil ☐
- Prise de médicaments ☐
- Troubles digestifs, problème d'appétit ☐
- Autres

7- Votre travail a-t-il un impact sur votre vie de famille ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, pourquoi :

(Garde d'enfants, gestion des congés, vie de famille perturbée, stress, etc.)

8- Les effectifs sont-ils adaptés à la charge de travail ? Oui ☐ Non ☐

9- Souhaitez-vous passer à la journée en cours de carrière (avec maintien de la rémunération) ? Oui ☐ Non ☐

10- Votre départ à 62 ans (nouvelle loi) vous paraît-il juste ? Oui ☐ Non ☐

Si non, souhaiteriez-vous un départ anticipé (à taux plein) ? Oui ☐ Non ☐

pourquoi ? :

11- En cours de carrière souhaiteriez-vous un aménagement de vos conditions de travail ?

Horaires ☐

Effectif au poste ☐

Temps de pause ☐

Autres

12- Êtes-vous prêt à participer à une action revendicative pour exiger l'ouverture de négociation et soutenir les revendications sur la pénibilité dans le Caoutchouc ?

Oui ☐ Non ☐

Commentaires :

.....

.....

.....

MERCI D'AVOIR RÉPONDU A CE QUESTIONNAIRE
LES RÉSULTATS STATISTIQUES VOUS SERONT COMMUNIQUÉS DANS LE 1^{er} TRIMESTRE 2011

La CGT compte sur vous...

... Vous pouvez compter sur la CGT

Il a été élaboré par un collectif à partir d'une enquête précédemment effectuée dans la branche caoutchouc, mais ayant donné peu de réponses, ainsi que différentes études faites sur le travail posté et le stress dans la chimie et le pétrole.

Les réponses sont représentatives.

Le nombre et la diversité des réponses ont transformé cette enquête en véritable étude épidémiologique sur la pénibilité dans le caoutchouc.

Nous avons récolté 2148 réponses

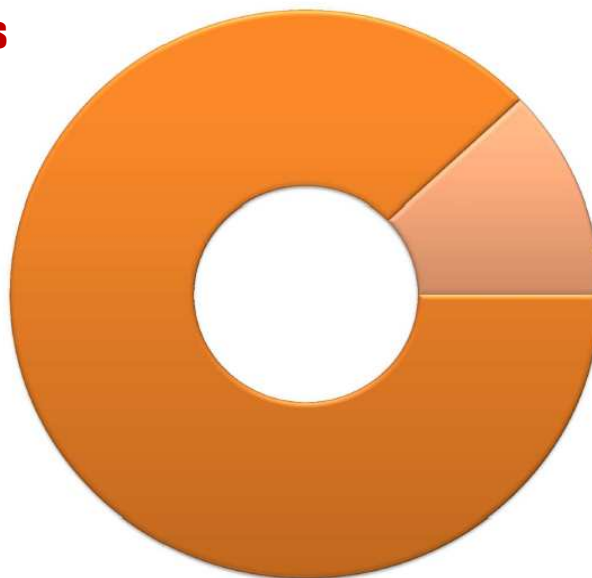
à notre questionnaire, réparties dans une proportion de 12 % de femmes et 88 % d'hommes.

Cette proportion est à comparer à celle des effectifs de la branche (*source SNCP*) de 18.5 % de femmes et 81.5 % d'hommes.

Le nombre de réponses se situe dans une proportion de 4 % des effectifs (*53717 salariés en 2007, source SESSI*), ce qui constitue un taux de couverture très important s'agissant d'une enquête.

HOMMES
1890

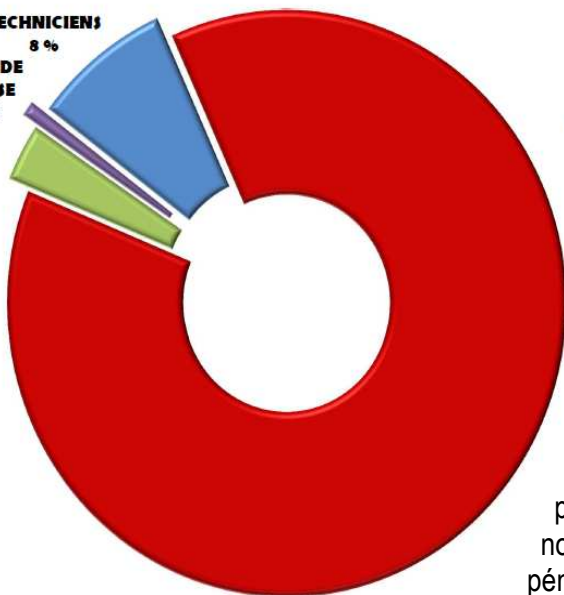
FEMMES
258



Les réponses se répartissent dans les entreprises suivantes :

Dunlop Riom, Paulstra Segré, Hutchinson (Chalette, Sougé, Gannaches, Châteaudun), Michelin (Montceau, Clermont, La Roche), Gerflor Tarare, Continental Sarreguemines, Kléber Troyes, Trelleborg Carquefou, Tristone Carquefou, Le Joint Français St Brieuc.

TECHNICIENS
8 %
AGENTS DE
MAÎTRISE
0,8 %
CADRES
3,2 %



AGENTS DE
FABRICATION
88 %

58 % des réponses proviennent des

salariés des pneumatiques et **42 %** des salariés du secteur Caoutchouc industriel.

La répartition en catégories montre un fort taux de réponse (88 %) à notre questionnaire dans la catégorie Ouvriers/Agents de fabrication (58.4 % dans la branche).

Cette différence peut être due à des différents facteurs : réticence de certaines catégories à répondre à une enquête CGT, image "ouvrière" de notre syndicat, schémas ou préjugés mentaux sur la pénibilité dans certaines catégories, questionnaire jugé mal adapté à certaines catégories, etc.

Les (*nombreux*) commentaires que nous avons reçus semblent montrer sur ce point qu'assez souvent, **la pénibilité est associée à "pénibilité physique"** et que les salariés qui ne travaillent pas en fabrication, considèrent, par comparaison, leur sort plus enviable que celui de ceux qui travaillent à la production.

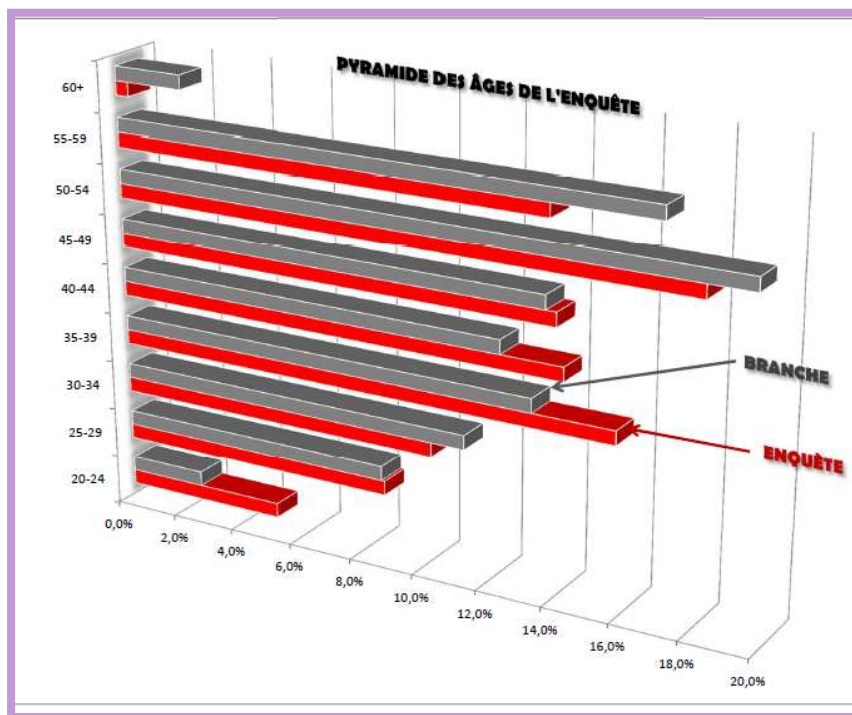
Le dernier point pour mesurer la représentativité des réponses reçues concerne **la pyramide des âges**. Celle-ci est très comparable à celle observée dans la branche.

Au final,

notre "échantillon" de plus de 2000 réponses est assez représentatif des salariés de la branche, d'autant plus qu'il concerne les travailleurs subissant le plus la pénibilité.

Son nombre très important de réponses, 4 % des effectifs, transforme cette enquête en photographie saisissante des conditions de travail réelles des salariés du caoutchouc.

Le travail dans l'industrie caoutchoutière est parmi les plus pénibles.

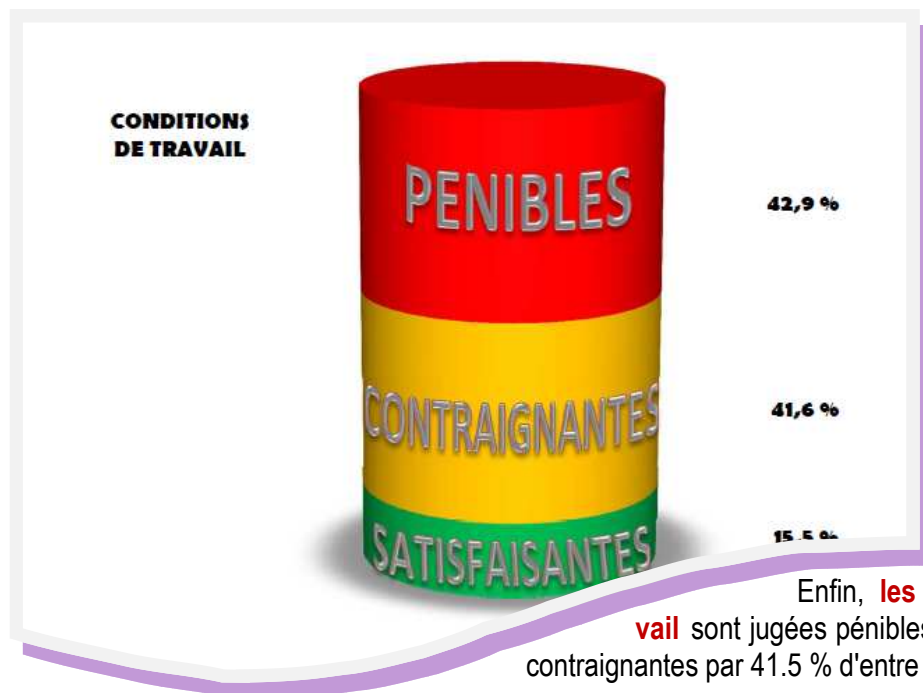


Le constat est implacable : seuls **15,5 %** des interrogés estiment leurs conditions de travail satisfaisantes. Les causes sont assez bien ciblées.

Si les conditions de transport sont jugées satisfaisantes pour 67,7 % des salariés, il n'en va pas de même pour les horaires. 32,5 % les jugent pénibles et 32,9 % contraignants.

Sur l'organisation du travail, c'est pire : 73,3 % la jugent pénible ou contraignante.

Enfin, les cadences et l'intensité du travail sont jugées pénibles par 38,5 % des travailleurs et contraignantes par 41,5 % d'entre eux.

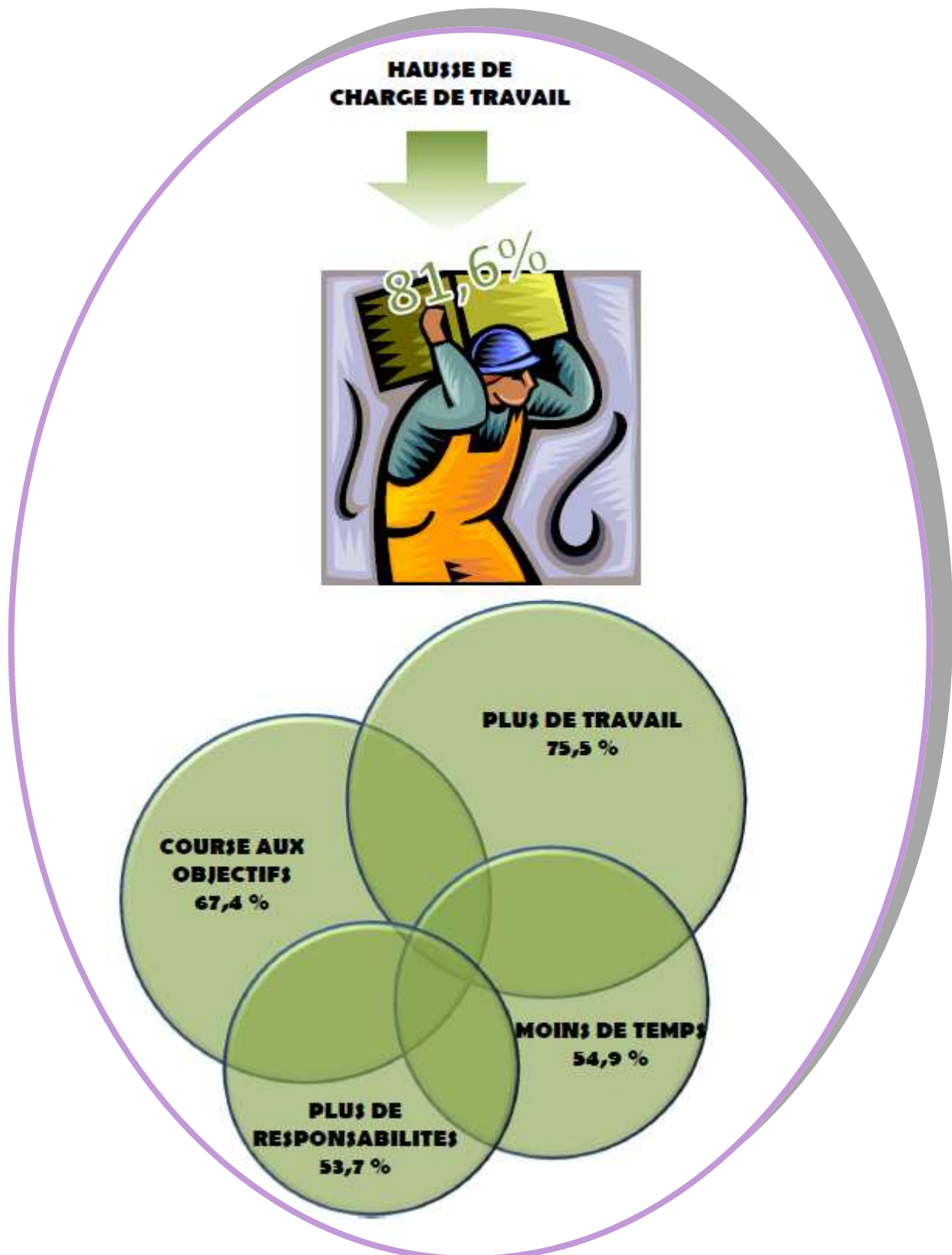


La FNIC CGT considère que cet état des lieux, associé aux chiffres des accidents du travail en forte progression ces dernières années, est le résultat, non pas d'une fatalité ou d'une inéluctable mondialisation, mais de choix politiques pris par les dirigeants des entreprises du caoutchouc pour intensifier les charges de travail au détriment de la santé des salariés.

En d'autres termes, il s'agit moins de "sauvegarder la compétitivité" que d'accroître les profits déjà indécents au moyen de la détérioration de l'état sanitaire de la population des salariés de la branche.

Une exploitation plus intense.

A la question "avez-vous ressenti une hausse de la charge de travail" ➡ **81.6 %** des salariés ayant répondu nous disent **"oui"**.



Les raisons sont les suivantes : 75.5 % pointent un accroissement direct de la charge de travail, 67.4 % dénoncent une course aux objectifs.

La somme des chiffres indiqués sur le graphique est supérieure à 100 % car plusieurs réponses étaient possibles.

Les commentaires reçus nous démontrent que c'est bien là le nœud du problème : **l'organisation du travail est jugée inadaptée aux objectifs poursuivis.**

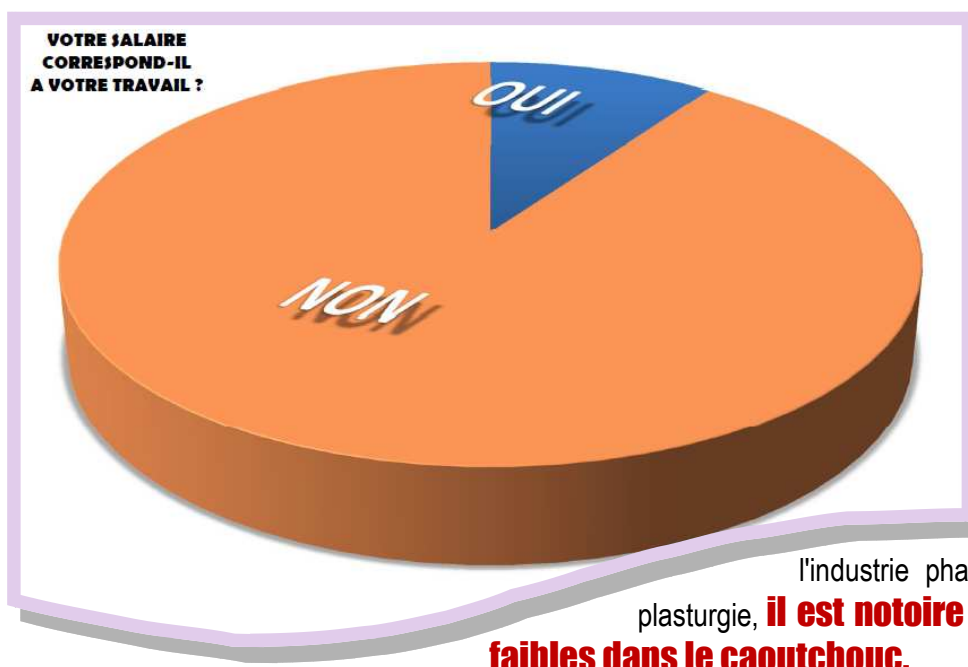
Ce chiffre est à rapprocher de celui obtenu à la question 8 "les effectifs sont-ils adaptés à la charge de travail", la réponse est "non" à 75.5 %. (voir page 13)

Les salariés du caoutchouc, ceux qui subissent la pénibilité au quotidien, bien mieux qu'un quelconque cabinet d'experts, connaissent et dénoncent la raison principale, l'origine de l'aggravation de leurs conditions de travail : **c'est l'organisation décidée et optimisée, non pas pour assurer le bien-être des salariés, mais pour une toute autre raison : celle de maximiser les profits.**

Une organisation qui a, comme on va le voir ensuite, des conséquences désastreuses sur la santé et les conditions de vie des salariés et des retraités du caoutchouc.

L'exploitation subie par les salariés des entreprises de la branche a un autre aspect : celui du salaire.

Loin d'être démagogique, hors sujet ou populiste, la question "votre salaire correspond-il à votre travail" a au contraire toute sa place dans ce questionnaire.



Et si la réponse est "non" à plus de 90 %, ce n'est certainement pas parce que "par définition" on n'est jamais content de son salaire.

Ce taux est le plus élevé jamais enregistré dans une enquête de ce type.

D'ailleurs, à la FNIC CGT, regroupant douze branches d'activité, dont le caoutchouc, la chimie,

l'industrie pharmaceutique, le pétrole, la plasturgie, **il est notoire que les salaires sont faibles dans le caoutchouc.**

Les commentaires accompagnant les réponses montrent, qu'on le veuille ou non, **qu'un faible salaire est un élément de pénibilité** : faible motivation, difficultés à joindre les deux bouts, stress, voire conséquences sur la santé.

Les impacts visibles de la pénibilité.

58.3 % des salariés interrogés se sentent stressés.

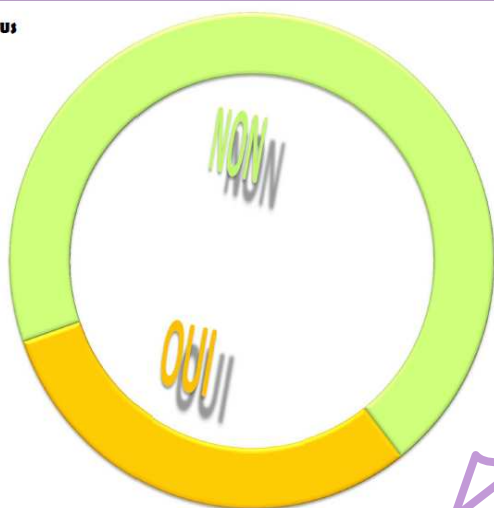
Evacuons d'entrée le soi-disant "stress positif", invention des patrons, pour noter que le corps médical nous indique que le stress est une réponse de l'organisme due à "la libération de substances suite à une agression".

Il faut noter également que ce résultat s'apprécie au regard de la forte proportion d'ouvriers/agents de fabrication. Cette catégorie est donc elle aussi, confrontée aux risques psychosociaux, qu'on associe trop souvent de manière exclusive à l'encadrement.

ÊTES-VOUS
STRESSÉ ?



VOUS SENTEZ-VOUS
HARCELÉ ?



En revanche,

69.8 % des salariés ne ressentent pas le harcèlement.

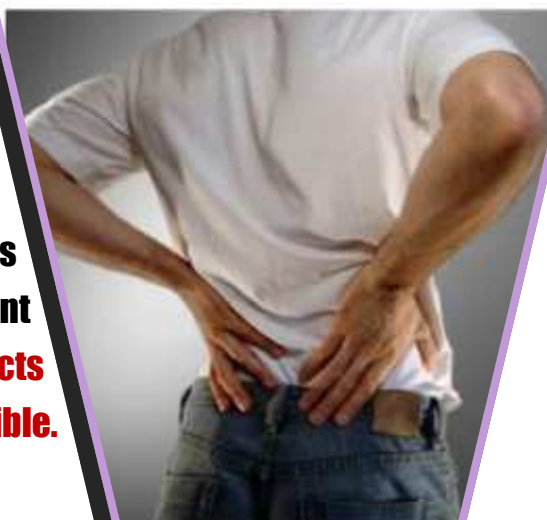
Ce chiffre faussement encourageant nous laisse tout de même plus de 30 % des salariés, victimes de ce que la législation française considère comme un délit.

Si ce n'était le caractère parfaitement anonyme de l'enquête et donc l'absence de preuve juridiquement recevable, on pourrait affirmer que la quasi-totalité des dirigeants d'entreprise du caoutchouc sont des délinquants !

Les impacts directs sur la santé des travailleurs constituent un réquisitoire accablant contre les choix d'organisation que font les patrons des groupes et des entreprises du caoutchouc.

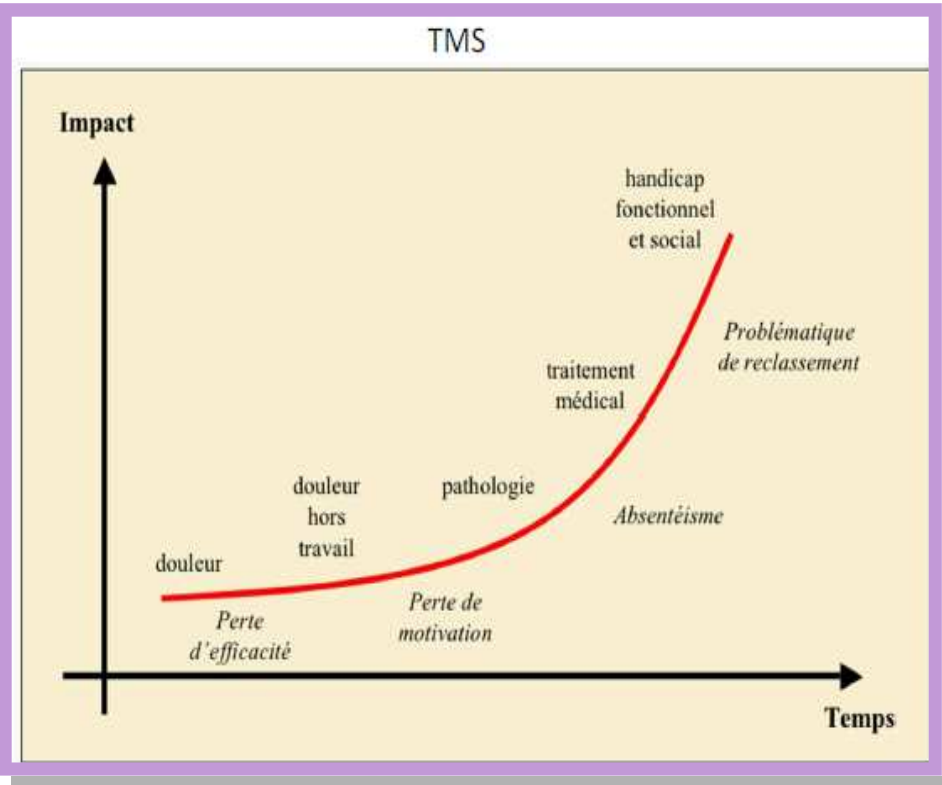
Avec 1325 réponses sur 2148, les Troubles Musculo Squelettiques arrivent malheureusement en tête des impacts sur la santé du travail pénible.

TROUBLES MUSCULO
SQUELETTIQUES 67.4 %



Autrement dit, 67.4 % de l'échantillon interrogé admet ces impacts physiques, les TMS, malgré les études de postes, les formations "gestes et postures", malgré la campagne que met en avant le SNCP dans les entreprises de la branche : ces "mesures" patronales s'apparentent à un véritable fiasco au vu des résultats !

Ce chiffre des TMS révèle un grave problème de santé publique chez les salariés du caoutchouc, causé par les politiques patronales de modération des coûts et d'intensification de la productivité.



Les troubles du sommeil.

51.3 % des salariés de l'échantillon déclarent des troubles du sommeil.

Ce chiffre, dans notre enquête, est **fortement** corrélé au rythme de travail du salarié.

Une étude a été réalisée par le groupe de travail des médecins du travail chez Michelin, qui date de 2009 et s'intitule "travail en horaires décalés : une étude des expériences de tous les médecins France (groupe Michelin)".

Cette étude porte sur une population

de 8 à 10 000 salariés, vus par 16 médecins, ayant 2 à 15 ans d'ancienneté.

Elle relève

les éléments suivants, qui vont dans le même sens que les chiffres de notre enquête et que les témoignages reçus :

Etude des médecins Michelin 2009.

- Le besoin de sommeil survient à la même heure chez un individu.
- Le besoin de sommeil pour un adulte reste constant au cours de sa vie.
- Les horaires décalés ne sont pas physiologiques (*autrement dit, ne sont pas naturels*), mais font l'objet d'une adaptation de l'organisme, quand il le peut.
- La "désadaptation" aux horaires décalés et de nuit se manifeste par (*notamment*) :
 - ☞ *Un risque accidentel,*
 - ☞ *Des troubles cardiovasculaires,*
 - ☞ *Le risque cancéreux,*
 - ☞ *Le vieillissement prématuré.*
- 50 % des travailleurs postés de nuit se plaignent de troubles du sommeil (*contre 33 % de ceux de jour*).
- L'impact des troubles du sommeil chez les postés est évalué par les médecins à 4 nuits perdues par mois.

Ces données traduisent une situation connue depuis longtemps parmi les salariés de nos industries :

le travail en 3x8 et le travail de nuit sont d'une nocivité comparable à l'amiante, qui augmente le risque cancéreux et cardiovasculaire et réduit l'espérance de vie en bonne santé.

Ainsi, le Centre International de Recherche sur le Cancer a ajouté en 2008, le travail de nuit posté à la liste des agents "*probablement cancérogènes*" (groupe 2A).

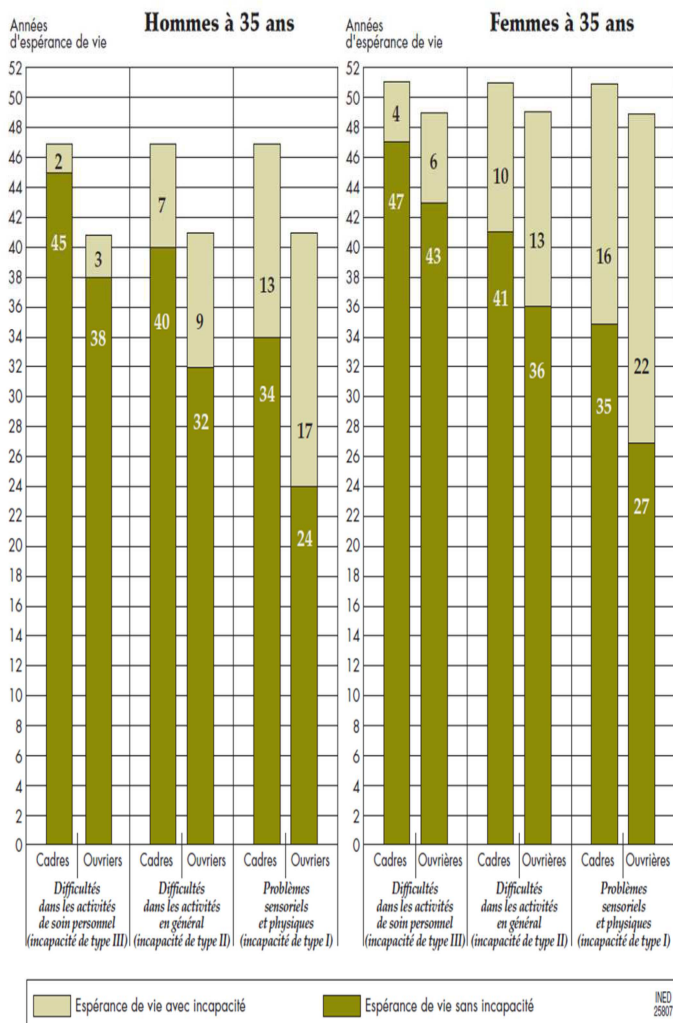
Le risque cardiovasculaire, lui, est multiplié par 2.8 après 16 ans de postes 3x8, comparativement à un salarié travaillant à la journée.

Une autre étude réalisée par l'Institut National des Etudes Démographiques (INED), souligne ce qu'il nomme "**la double peine des ouvriers**", population qui regroupe, avec les professionnels de santé, la grande majorité des salariés en horaires décalés.

"Les ouvriers ont une espérance de vie plus courte et vivent plus longtemps en incapacité".

Ainsi, si la différence d'espérance de vie est de 7 ans entre un ouvrier et un cadre, la différence d'espérance de vie sans incapacité, est elle, de 10 ans.

Figure 1 - Espérance de vie à 35 ans avec et sans incapacité chez les cadres supérieurs et les ouvriers, pour différents indicateurs d'incapacité. Hommes et femmes, France, 2003



Champ: France métropolitaine.

(E. Cambois, C. Laborde, J.-M. Robine, *Population & Sociétés*, n° 441, Ined, janvier 2008)

Source: Calculs des auteurs d'après les données de l'Echantillon démographique permanent (décès survenus entre 1999 et 2003) et de l'enquête de l'Insee sur la santé et les soins médicaux de 2002-2003.

et des troubles potentiellement invalidants. Ainsi, à 60 ans, un homme peut espérer vivre encore 21 années, mais avec seulement la moitié sans aucune des incapacités considérées dans l'étude. Et si les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes, elles passent finalement plus d'années avec des incapacités, en particulier avec des incapacités modérées [3].

Les ouvriers ont une espérance de vie plus courte et vivent plus longtemps en incapacité

À 35 ans, les hommes cadres supérieurs ont une espérance de vie de 47 ans, soit 4 années de plus que la moyenne et 6 années de plus que les ouvriers. Ils vivront en moyenne 34 de ces 47 années (73% de leur espérance de vie totale) indemnes d'incapacité de type I, soit 10 années de plus que les ouvriers qui ne disposent que de 24 années (60% de leur espérance de vie) (figure 1 et tableau 2).

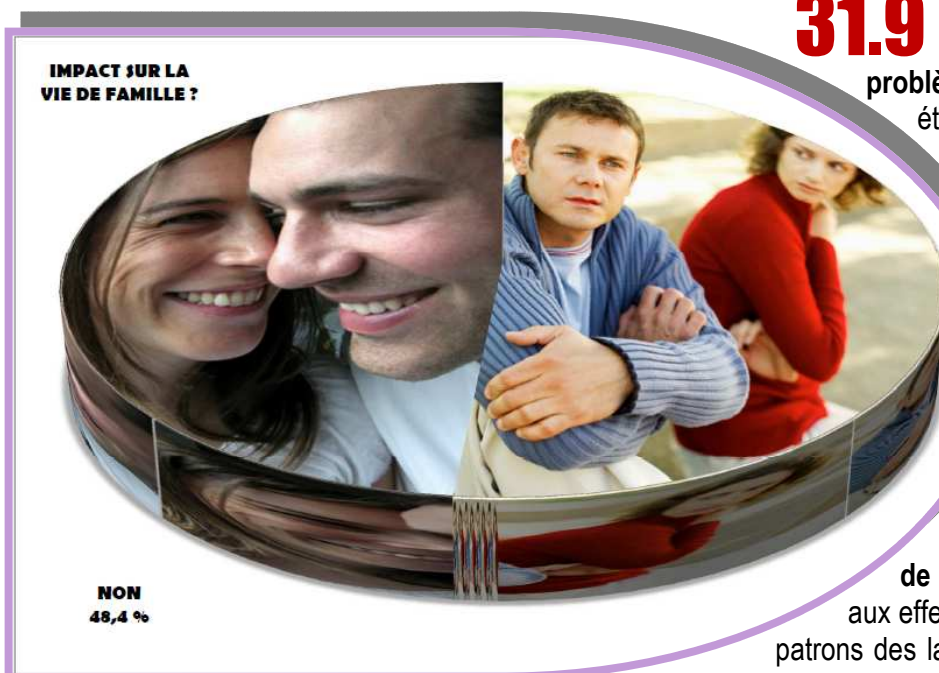
Pour les femmes, l'écart d'espérance de vie entre cadres supérieures et ouvrières est moins important que pour les hommes (environ 2 années), mais la différence entre les espérances de vie sans incapacité de type I est

C'est pourquoi il est indispensable de limiter le travail de nuit aux activités où il est absolument nécessaire (hôpitaux, raffineries, ...).

Ce qui n'est quasiment jamais le cas dans le caoutchouc.



Les autres impacts sur la santé.



31.9 % des salariés de notre enquête admettent des **problèmes de digestion**. Plusieurs études convergentes, basées sur des examens médicaux, attestent que les ulcères gastro-duodénaux sont deux à huit fois plus fréquents chez les travailleurs postés en 3x8 que chez les travailleurs de jour ou postés en 2x8.

20.2 % d e s travail- leurs reconnaissent une **prise de médicaments pour pallier** aux effets néfastes de la pénibilité : les patrons des labos pharmaceutiques subventionnés par la pénibilité imposée dans le caoutchouc ?

Enfin, **51.6 %** des réponses révèlent une contrainte du travail sur la **vie de famille**, essentiellement due aux horaires décalés. Là aussi, notre enquête en corrobore d'autres, par exemple celle déjà citée des médecins Michelin 2009, qui indique que les horaires sont d'autant plus mal tolérés qu'ils impactent la vie sociale.

Plus inattendus dans une enquête pénibilité, des commentaires assez nombreux de salariés qui pointent des difficultés familiales dues à **la faiblesse des salaires**, notamment en cas de frais de garde d'enfants, mais aussi, compte tenu de l'impact sur le type de logement, etc....

Les remèdes à la souffrance.

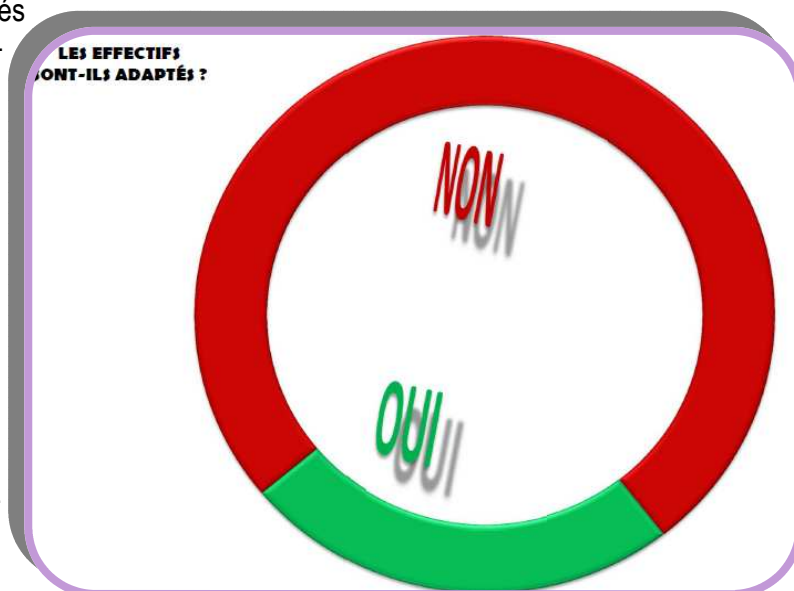
75.5 % des salariés jugent les effectifs inadaptés à la charge de travail.

En réponse, les salariés eux-mêmes tracent des pistes, comme palliatifs à leur mal-être au quotidien, que beaucoup intériorisent, parfois jusqu'à l'extrême.

Ils sont 72 % à demander un passage à la journée, soit la quasi-totalité des 3x8 et des 2x8 postés.

Les salariés réclament des aménagements d'horaires pour 48 % d'entre eux.

L'enquête des médecins Michelin va dans le même sens. Ils constatent une augmentation des demandes d'adaptation d'ho-



raires, systématiquement justifiées, selon eux du point de vue médical, avec, dans 75 % des cas, une usure de l'organisme.

Cette même enquête a recensé les réponses de l'employeur opposées à ces demandes : peur de créer un précédent ; ne pas mettre le "doigt dans l'engrenage" ; culpabilisation du salarié ("si les conditions ne conviennent plus, c'est à chacun de prendre ses responsabilités et de chercher autre chose") ; question non prioritaire.

Le refus des employeurs du caoutchouc de tenir compte de l'usure humaine pour aménager l'organisation du travail en augmentant les effectifs, en supprimant le travail de nuit ou en commençant par le réduire, a pour conséquence que **les salariés se tournent vers la seule solution qui leur reste : revendiquer une retraite anticipée.**

Ils sont **95.4 %** à la demander, avec maintien de la rémunération.

Cette quasi unanimité se retrouve pour qualifier la réforme Woerth des retraites d'"injuste" (93.1 %).

La pénibilité :

Un dossier
incontournable
pour le futur

**Colloque du
Caoutchouc**

**les 10 & 11
octobre 2012**

**au Polydôme
de Clermont**

Ferrand (63).



Bilan de l'enquête

L'enquête Pénibilité Caoutchouc dessine un portrait accablant de la situation dans la branche :

Les conditions de travail sont pénibles pour la majorité des salariés et ce, sur la totalité des sites.

Les deux causes principales de cette situation sont **l'intensité du travail** d'une part, **l'organisation du travail** et **le sous effectif**, d'autre part.

Cette pénibilité s'est intensifiée récemment avec un accroissement direct de la charge de travail et une intensification des cadences.

Les conséquences médicales démontrent une **dégradation générale de l'état de santé des salariés** de la branche : TMS, troubles du sommeil, stress, usure prématurée.

A ceci s'ajoute l'impact de la **nocivité des produits manipulés** (hydrocarbures) et des **conditions de travail** sur la santé (chaleur, bruit).

Aux palliatifs réclamés par les salariés, les employeurs adoptent une **position de refus** : les salaires restent faibles, pas d'aménagement d'horaires, maintien du travail de nuit, pas de retraite anticipée.

Au final, la pénibilité dans la branche caoutchouc n'a malheureusement rien à envier à celle d'autres corps de métier plus emblématiques, par exemple le bâtiment.

Le phénomène s'aggrave. Pour inverser la vapeur, il est nécessaire de construire une mobilisation forte et durable pour imposer :

- » Au niveau de la convention collective,
- » Une reconnaissance de la pénibilité,
- » Un cadre de prévention contraignant pour les employeurs,
- » Une réparation de haut niveau en terme de départ anticipé.

Les patrons du caoutchouc refusent pour l'instant toute concession sur ce sujet, car le niveau de mobilisation est trop faible.

A l'issue de cette enquête, nous connaissons maintenant la situation. **Le sérieux et l'assise très large de l'enquête en font un état des lieux qui doit servir de référence.**

Comment dépasser cet état des lieux et faire qu'il soit enfin tenu compte de la pénibilité dans la branche ?

La CGT doit à présent jouer son rôle et construire le rapport de forces durable et puissant nécessaire à inverser la tendance sur cette question de santé qui nous concerne tous.



Partenaire



TOURISTRA
vacances

Partenaire privilégié de l'ANCAV TT

Des vacances pour tous

Générosité

Partage

Loisirs

Animation

Balades

Convivialité

Solidarité

Sodistour - Touristra Vacances - Agence de voyages LI 075 95 0515



Associations et collectivités,
contactez votre attaché commercial Touristra Vacances :

- Paris : 01 80 98 40 19
- Lyon : 04 72 41 75 31
- Hagondange/Metz : 03 87 71 66 10
- Lille : 03 20 12 13 04

www.touristravacances.com

Pour tous, réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)